



Groupe
Mammalogique et
Herpétologique du
Limousin



PRÉFET
DE LA RÉGION
LIMOUSIN

Plan Régional d'Actions Sonneur à ventre jaune - Limousin
2011-2015

Plan Régional d'Actions 2011 – 2015 en faveur
du Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*
- Fiches Actions -
Limousin (19-23-87)



Structure animatrice :

G.M.H.L.

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement -article L.252.1 du code rural- N°Siret : 42463710600016

Siège administratif : Maison de la Nature - 11 rue Jauvion - 87 000 LIMOGES -

Téléphone : 05 55 32 43 73 - **Email** : gmhl@gmhl.asso.fr

La stratégie retenue dans le Plan Régional d'Action (PRA) sur le Sonneur à ventre jaune répond aux questions suivantes :

- **« Pourquoi ? »** : le déclin notable et confirmé de l'espèce en France doit mobiliser les parties prenantes et notamment les associations régionales et les acteurs locaux afin d'inverser la tendance pour les secteurs où l'espèce est en régression. Si les populations semblent stables dans certains secteurs, cette stratégie permet d'établir une veille écologique sur une espèce sensible au regard des nombreuses pressions qui peuvent s'exercer sur elle et ses habitats.
- **« Qui ? »** : L'Etat et le GMHL sont animateurs de la démarche, accompagnés de partenaires techniques, scientifiques et financiers, qui seront précisés pour chacune des actions à décliner.
- **« Avec qui ? »** : les partenaires financiers, techniques, scientifiques et les acteurs locaux sont des relais indispensables de la mise en œuvre régionale de ce plan. Des actions interrégionales pourront également être envisagées en partenariat avec les régions limitrophes motivées et concernées par l'espèce.
- **« Quand ? »** : Le Plan Régional d'Action est effectif pour une durée de 5 ans. Il sera décliné en Limousin pour la période 2011 à 2015.
- **« Comment ? »** : La stratégie proposée dans le PRA doit tenir compte des connaissances régionales actuelles de l'espèce et prioriser les actions à mettre en place au regard des menaces et des lacunes mises en évidence. La proposition des actions doit se faire avec une vision conservatrice pour l'espèce c'est à dire projetée sur le long terme. Tout en restant objective quant aux moyens disponibles, la stratégie doit également approcher au mieux les besoins nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. La préservation de l'espèce ne pourra se faire en Limousin qu'avec l'appui, le dynamisme et l'intervention des gestionnaires de milieux, et en particulier des agriculteurs, forestiers et carriers.

La conservation de l'espèce est donc envisagée selon les **4 axes** suivants :

- **Protection** : Le Sonneur à ventre jaune est intégralement protégé en France sur l'ensemble du territoire depuis 1976. Son inscription aux annexes II et IV de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore » du 25/05/1992 implique la mise en place de mesures de protection forte sur ses populations et son habitats. Si le volet protection passe, dans un premier temps, par l'application de la réglementation en vigueur, il est nécessaire d'accompagner ces mesures de conservation en faveur de l'espèce par l'utilisation d'outils de protection strictes (Réserve Naturelle Nationale (RNN), Réserve Naturelle Régionale (RNR), Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), etc.) et par l'acquisition foncière de sites importants.
- **Gestion** : les outils de gestion favorables à l'espèce et à son milieu de vie sont nombreux. En limousin, la présence de l'espèce est régulièrement liée aux activités économiques, parmi lesquels il faut citer les trois plus importantes : l'agriculture, la sylviculture, les exploitations de carrières. Si, sur certains territoires, les populations répondent favorablement à ces activités économiques, d'autres territoires sont en revanche moins bien lotis. Il est alors nécessaire d'intégrer la présence et le maintien de l'espèce dans les enjeux de ces dernières, en instaurant un dialogue et un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier (par le biais d'outils). Toutes les actions de gestion et de conservation imposent également la mise en place de suivi afin de vérifier la pertinence de ces dernières.
- **Amélioration de la connaissance** : Si l'espèce a déjà fait l'objet de nombreuses études, il reste encore de multiples interrogations quant à certains aspect de son écologie. C'est notamment le cas des milieux utilisés lors de la phase terrestre de son cycle de vie

bien que le Sonneur à ventre jaune soit un des amphibiens de France les plus aquatiques (30% de son cycle de vie). Les suivis et la capitalisation des connaissances récoltées aux niveaux régional et national sont indispensables pour permettre de gérer durablement l'ensemble des milieux utilisés par l'espèce.

- **Information et sensibilisation** : L'information et la sensibilisation sont les premières bases de la conservation et de la protection d'une espèce et des milieux qu'elle utilise ; on ne peut protéger que ce que l'on connaît. C'est l'information qui permet une meilleure prise en compte de l'espèce (intégration des enjeux dans l'aménagement du territoire, transparence de ces aménagements, etc.) et une gestion adaptée. Ce volet devra intervenir à tous les niveaux : scolaires, élus, collectivités territoriales, acteurs locaux, agriculteurs, métiers de la foresterie, carriers, usagers des chemins, associations de randonneurs et simples particuliers car le patrimoine naturel appartient à tout un chacun et chacun doit porter la responsabilité de sa protection.

Les objectifs à long terme sont les suivants :

OBJECTIFS A LONG TERME EN FAVEUR DU SONNEUR A VENTRE JAUNE		
Axes stratégiques	Numéro d'objectif à long terme	Objectifs à long terme
Protection	OLT1	Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur.
Gestion	OLT2	Renforcer l'utilisation des outils en place.
	OLT3	Développer la prise en compte de l'espèce dans les activités économiques, en particulier forestière, agricole et d'exploitation de carrières, ainsi que dans l'aménagement des territoires.
Amélioration de la connaissance	OLT4	Développer la connaissance de l'écologie et de la biologie de l'espèce.
	OLT5	Suivre l'évolution des populations françaises.
Information et sensibilisation	OLT6	Rappeler la réglementation en vigueur.
	OLT7	Capitaliser l'expérience.
	OLT8	Transmettre et échanger l'information liée à la connaissance.
	OLT9	Sensibiliser tous les publics.

Afin de s'assurer de la bonne réalisation des mesures préconisées et surtout de leur impact positif sur le Sonneur à ventre jaune, il est nécessaire d'effectuer un suivi régulier de chaque action mise en œuvre par le biais d'indicateurs. Les actions réalisées chaque année seront présentées lors d'un comité de pilotage annuel, lequel aura également pour mission de valider les actions pour l'année suivante. C'est ce même comité de pilotage qui valide les fiches actions au niveau régional sur la base et l'esprit des fiches actions actées par le plan national.

La présentation des actions est réalisée sous la forme de fiches afin de faciliter la déclinaison régionale de ce plan.

Sont récapitulées ici les actions proposées par le Plan National d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune. Ces actions représentent la base opérationnel sur laquelle doit reposer le plan régional d'action. Elles peuvent être modifiées, amender ou supprimer pour celles qui ne présentent pas de légitimité régional. De même, il est tout à fait possible de créer de nouvelle fiche par rapport à un besoin régional.

Les fiches actions retenues dans le Plan National d'Action Sonneur à ventre jaune sont les suivantes :

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS NATIONALES

Objectif opérationnel	N° d'action	Libellé de l'action au PNA	Priorité	Objectifs à long terme concerné
Objectif opérationnel 1 : Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre la mise en œuvre du PNA	Action 1.1	Animation et suivi du Plan National d'Actions	Forte	Tous
	Action 1.2	Mise en œuvre du Plan National d'Actions au niveau régional	Forte	Tous
Objectif opérationnel 2 : Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces	Action 2.1	Lancement de missions d'études et de recherches sur l'espèce en France	Forte	OLT4, OLT5
	Action 2.2	Evaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif	Faible	OLT4
	Action 2.3	Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi son évolution	Moyenne	OLT5
	Action 2.4	Centralisation de la connaissance, redistribution et échanges	Faible	OLT7, OLT8, OLT9
Objectif opérationnel 3 : Améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce	Action 3.1	Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans les activités de production et dans l'aménagement des territoires	Forte	OLT1, OLT3, OLT6, OLT7
	Action 3.2	Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce	Forte	OLT1, OLT3, OLT6, OLT7
	Action 3.3	Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce	Forte	OLT1, OLT3, OLT6, OLT7
	Action 3.4	Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce	Forte	OLT1, OLT3, OLT6, OLT7
	Action 3.5	Amélioration de l'entretien courant des espaces verts et dépendances vertes	Faible	OLT1, OLT3, OLT6, OLT7
Objectif opérationnel 4 : Renforcer la protection de l'espèce sur les territoires les plus sensibles	Action 4.1	Protection des stations les plus sensibles	Forte	OLT1, OLT2, OLT3, OLT5, OLT6, OLT9
	Action 4.2	Gestion conservatoire des « petites stations »	Moyenne	OLT3, OLT5
	Action 4.3	Mise en place d'une communauté de veille	Moyenne	OLT1, OLT3, OLT5, OLT6, OLT9
	Action 4.4	Développement d'une synergie en faveur du Sonneur à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000	Moyenne	OLT2, OLT3, OLT7
Objectif opérationnel 5 : Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des territoires	Action 5.1	Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle	Forte	OLT1, OLT3, OLT5, OLT6, OLT8, OLT9
	Action 5.2	Participation aux politiques de gestion des cours d'eau	Forte	OLT2, OLT3, OLT7, OLT8, OLT9
	Action 5.3	Sensibilisation au maintien des petites zones humides	Moyenne	OLT1, OLT3, OLT6, OLT8, OLT9
Objectif opérationnel 6 : Développer la prise de conscience des enjeux liés à l'espèce et multiplier les vecteurs favorables	Action 6.1	Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre	Forte	OLT9

Toutes les actions proposées dans le plan national d'actions peuvent être déclinées à l'échelle régionale. En effet, certaines actions de portée nationale proposent un travail de cohésion avec les actions régionales. Elles doivent donc être retenues en vu de cet échange.

La structure animatrice du plan national aura en charge l'animation nationale du plan et la centralisation des données régionales.

Ainsi parmi les actions proposées, seules 16 des 19 fiches du PNA Sonneur à ventre jaune peuvent prétendre à une déclinaison en région, à savoir :

Objectif opérationnel	N° Action	Libellé de l'action au PNA	Priorité	Portée nationale	Limousin
Objectif opérationnel 1 : Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre la mise en oeuvre du PNA	Action 1.1	Animation et suivi du Plan National d'Actions	Forte		
	Action 1.2	Mise en oeuvre du Plan National d'Actions au niveau régional	Forte		
Objectif opérationnel 2 : Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces	Action 2.1	Lancement de missions d'études et de recherches sur l'espèce en France	Forte		
	Action 2.2	Evaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif	Faible		
	Action 2.3	Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi son évolution	Moyenne		
	Action 2.4	Centralisation de la connaissance, redistribution et échanges	Faible		
Objectif opérationnel 3 : Améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce	Action 3.1	Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans les activités de production et dans l'aménagement des territoires	Forte		
	Action 3.2	Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce	Forte		
	Action 3.3	Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce	Forte		
	Action 3.4	Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce	Forte		
	Action 3.5	Amélioration de l'entretien courant des espaces verts et dépendances vertes	Faible		
Objectif opérationnel 4 : Renforcer la protection de l'espèce sur les territoires les plus sensibles	Action 4.1	Protection des stations les plus sensibles	Forte		
	Action 4.2	Gestion conservatoire des « petites stations »	Moyenne		
	Action 4.3	Mise en place d'une communauté de veille	Moyenne		
	Action 4.4	Développement d'une synergie en faveur du Sonneur à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000	Moyenne		
Objectif opérationnel 5 : Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des territoires	Action 5.1	Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle	Forte		
	Action 5.2	Participation aux politiques de gestion des cours d'eau	Forte		
	Action 5.3	Sensibilisation au maintien des petites zones humides	Moyenne		
Objectif opérationnel 6 : Développer la prise de conscience des enjeux liés à l'espèce et multiplier les vecteurs favorables	Action 6.1	Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre	Forte		

Les fiches actions retenues dans le Plan Régional d'Action Limousin en faveur du Sonneur à ventre jaune sont les suivantes :

ACTION 1.2 : MISE EN PLACE ET ANIMATION DU PLAN RÉGIONAL D'ACTION SONNEUR À VENTRE JAUNE		Priorité : Forte
		Domaine : Suivi Objectif 1: Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre la mise en œuvre du PNA
Objectif	Décliner en Limousin les orientations et mesures proposées au niveau national et animer en région une dynamique de protection pour l'espèce.	
Justification	Du fait d'une large répartition géographique, d'une écologie différente entre territoires, une déclinaison prenant en compte les contraintes et les particularités régionales s'avère nécessaire.	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL / DREAL Limousin	
Descriptif de l'action	<p>1 – Définir des référents au sein de la DREAL et un Animateur Régional : Un référent sera désigné par la DREAL Limousin. Il sera répertorié dans la liste des contacts référents pour le PNA Sonneur à ventre jaune. Le référent régional sera animateur du Plan Régional d'Action. Cet animateur sera désigné par la DREAL. Il devra avoir une bonne connaissance de l'espèce, des amphibiens en général et de leur écologie, de la répartition régionale de l'espèce et du réseau d'acteurs.</p> <p>2 – Déclinaison régionale : La déclinaison régionale prendra la forme suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du plan régional d'actions (PRA) sur la base du travail réalisé dans le Plan National d'Action. Dans un premier temps il s'agit de constituer un comité de pilotage comprenant l'ensemble des institutions et des acteurs locaux compétents sur le territoire régional. Ce comité de pilotage sera l'organe moteur du PRA. Il décidera de la politique menée en région, des actions à retenir et des priorités. L'animateur sera force de proposition et de cohésion entre les actions et les acteurs. • La déclinaison régionale doit être précise et budgétisée. Elle s'accompagne d'accords de principe de la part des partenaires financiers (en dehors de l'Etat qui propose une enveloppe annuelle par région susceptible de décliner le plan ; cette dotation est révisée chaque année dans le cadre du dialogue de gestion national et en fonction de la loi de finance). Les partenaires financiers du plan peuvent être les suivants : Financements européens (Natura 2000, Life, Interreg, FEADER, FEDER), autres financements de l'Etat à travers les Réserves Naturelles Nationales, les APPB, etc ; financements des collectivités territoriales (Départements, Conseil Régional, etc.), des établissements publics tels que les Agences de l'Eau, des Communautés de communes (en cas de prise de compétence), des Parcs naturels régionaux, Syndicats mixtes, communes, etc. Les financements privés : associations, fondations, grandes sociétés (mais également petites à une échelle locale) peuvent également être sollicités. 	

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois validée par le Comité de pilotage, la déclinaison régionale du plan sera transmise au CSRPN pour avis et validation définitive. <p>3 –Animer le PNA au niveau régional, suivre les actions et établir un bilan annuel par région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur du plan a pour mission d'animer le PRA. Pour ce faire il doit organiser au minimum un comité de pilotage par an afin de rendre compte des actions menées en région et des actions à venir. C'est le point de cohésion avec les différents acteurs locaux dans la démarche de mise en application des actions ; • L'animateur du plan doit également mobiliser les acteurs et les partenaires financiers afin de trouver les fonds nécessaires à la bonne réalisation des actions prévues. Il monte les dossiers de demandes de subventions et rencontre les partenaires potentiels. • L'animateur régional du plan se charge d'établir un bilan succinct mais précis des actions réalisées sur son territoire. Il doit se montrer disponible (dans la limite du temps imparti et de la fréquence des sollicitations) auprès du référent national qui lui fournira une trame à remplir afin de faciliter la synthèse à l'échelle nationale. • L'animateur participe aux rencontres nationales et fait un état des sollicitations nationales auprès du comité de pilotage. 					
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission d'un bilan annuel d'activité par le référent régional : nombre d'actions engagées (prioritaires ou non, par rapport au nombre total prévu), nombre d'actions réalisées (prioritaires ou non, par rapport au nombre total prévu), nombre d'actions favorables (résultat attendu atteint), nombre d'actions qui n'ont pas été favorables et raisons, dépenses réalisées, apports des partenaires financiers, éléments qualitatifs sur les bilans d'actions, actions remarquables, etc. • Suivi des actions sur le tableau de bord par le référent national. 					
Synergies	Autres PNA Amphibiens, autres PNA en lien avec les zones humides.					
Partenaires						
Scientifiques	CNPAN / CSRPN / Comité de pilotage régional / Coordinateurs régionaux SHF.					
Techniques	Comité de pilotage régional / Etat / GMHL / Coordinateur régional SHF / référent national.					
Financiers	Etat, Europe, Agences de l'Eau, Régions, Départements, Autres (autres financements publics ou financements privés).					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	6 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	34 000 €

Le prévisionnel financier affiché dans la fiche 1.2 concerne l'animation du Plan Régional d'Action Sonneur à ventre jaune. Le volume financier est ensuite réparti dans les différentes actions à mettre en œuvre en Limousin. La part du temps de travail de l'enveloppe Animation du Plan d'Action (APA) sera mentionnée dans chaque action.

ACTION 2.3 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ESPÈCE ET SUIVI SON ÉVOLUTION		Priorité : Forte
		Domaine : Études
		Objectif 2 : Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces
Objectif	Disposer de moyens simples et efficaces de suivi de l'espèce en France, améliorer la connaissance de sa répartition pour améliorer sa prise en compte dans les aménagements ou la gestion d'un territoire. Pour de nombreuses régions, cette amélioration est également indispensable pour définir les orientations et stratégies d'actions à des échelles régionales.	
Justification	De nouvelles découvertes ont lieu chaque année et indiquent avec certitude qu'il y a encore de nouvelles stations à découvrir (ou redécouvrir). Ces découvertes pourront ou non amener les parties prenantes à gérer voire protéger ces nouvelles stations. Par ailleurs, un des moyens permettant d'évaluer la plus-value du PNA pour l'espèce sera de faire le point sur l'évolution des populations et notamment de sa répartition géographique.	
Territoire	Limousin	
Pilote	Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) et référent national	
Descriptif de l'action	<p>1- Favoriser la centralisation de la donnée et structurer les réseaux régionaux :</p> <p>Le référent régional a pour mission la centralisation des données naturalistes sur l'espèce au sein de sa région. Au besoin, il passe des conventions avec les « détenteurs » et s'assure de la qualité des données transmises par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Associations spécialisées et conservatoires ; • L'ONF, ONEMA, ONCFS ; • Les bureaux d'études spécialisés, experts indépendants. <p>Les structures publiques œuvrant dans le domaine (syndicats de rivières, communautés de communes ayant développé une compétence milieux naturels, etc.)</p> <p>Ces données pourront alimenter une base nationale moyennant une convention d'échange. Cette dernière permettra d'avoir une vision de l'évolution de l'espèce et des populations sur l'ensemble de l'aire de répartition française.</p> <p>2- Financer la recherche de nouvelles stations, la mise à jour des données anciennes et le suivi de stations connues :</p> <p>L'aire de distribution de l'espèce est relativement bien connue en Limousin. Il est cependant nécessaire d'effectuer des mises à jour régulières, de continuer à prospecter certains secteurs jugés favorables mais au sein desquels l'espèce n'est pas mentionnée et de poursuivre les suivis des populations connues. Ceci implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le financement d'études spécifiques sur les périmètres pouvant bénéficier de budgets autres que ceux dédiés aux plans nationaux. En particulier sur les périmètres Natura 2000 ; • Le financement de l'amélioration des connaissances pour la mise à jour des atlas herpétologiques, et en particulier l'amélioration des connaissances liées au Sonneur à ventre jaune ; • L'organisation au moins tous les deux ou trois ans de vérification des données anciennes ; 	

Descriptif de l'action

- Le suivi des stations d'intérêt régionales.

L'organisation de recherches par l'implication du « grand public » et des « bénévoles » est bien évidemment un axe à ne pas négliger. La mise en évidence de l'espèce sur un territoire peut également passer par la transmission d'affiches et de flyers mentionnant la recherche de l'espèce auprès des collectivités territoriales. La communication dans les médias ainsi que dans les bulletins municipaux, départementaux et régionaux est également un moyen de faire connaître l'espèce et d'obtenir des informations quant à sa présence sur une commune. Internet sera également un moyen de communication incontournable. Le GMHL mettra en place une page internet spécifique sur ce plan.

Chaque référent régional coordonne ces actions visant à améliorer la connaissance de la répartition géographique. Il compile les données mises à jour chaque année et transmet ces données au référent national ; au vu de ces résultats ce dernier pourra ainsi retransmettre une carte comprenant :

- L'évolution du nombre de communes concernées par l'espèce avec un retour en arrière de 10 ans ;
- Les secteurs prioritaires de recherche pour les années futures, notamment ceux où la donnée doit être rapidement remise à jour ;
- Le statut départemental de l'espèce selon une liste de critères à définir afin d'orienter géographiquement certaines mesures.

3 Cas Exceptionnel – Créer des conditions favorables à l'espèce pour aider à sa redécouverte sur les stations anciennes les plus probables : les « pièces d'eau de recherche » :

Cette méthode très particulière ne doit être envisagée que dans des cas exceptionnels où l'enjeu en vaut la dépense.

Le référent régional pourra définir chaque année un pool de stations anciennes (données âgées de 10 à 15 ans), où le Sonneur à ventre jaune était présent mais non revu récemment malgré plusieurs passages et où le contexte actuel laisse supposer sa présence : autres stations à proximité (moins de 10 km), zone d'absence de l'espèce environnée par des stations alentours, contexte paysager favorable, corridors en place, présence de zones humides dans le paysage environnant, etc. Sur ces stations, le référent aide les gestionnaires locaux à recréer des conditions favorables à l'espèce, en passant des conventions avec les propriétaires et ayant droit pour la création de quelques pièces d'eau (réseau de 2 à 3 pièces au minimum) ou bien encore la création de conditions favorables (ornières, zones décapées dans le cadre d'un projet annexe). Ces pièces d'eau sont créées entre février et avril. Si possible en avril pour éviter la concurrence d'autres amphibiens, mais plutôt en février dans les secteurs dits sensibles où il faut éviter le dérangement des autres espèces.

4 – Participation du Limousin au suivi standardisé à l'échelle nationale par échantillonnage permettant de connaître l'évolution des populations :

Pour le suivi à l'échelle nationale de l'espèce, chaque référent régional organise un suivi de type « présence/absence » (stades adultes, juvéniles, larves, pontes), sous la forme d'un échantillonnage basé sur des passages successifs afin d'établir un réel état « 0 » (réelle occupation) du Sonneur à ventre jaune en Limousin en prenant en compte la probabilité de détection de l'espèce. Ce travail pourrait être effectué avec le logiciel PRESENCE en collaboration avec le référent national. Ce qui permettrait d'établir en 10 ans les tendances de l'espèce : extinction, colonisation, etc. Ceci permettra à terme la réalisation d'une cartographie relativement fiable de l'évolution des populations.

Ce volet ne pourra être mis en place que suite à l'élaboration et à la proposition d'un cadre par le référent national.

Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la carte de répartition à l'échelle communale. • Retours d'avis sur la dynamique locale de la part des associations naturalistes. • Evolution des populations du Limousin 					
Synergies	<ul style="list-style-type: none"> • Diverses actions des associations naturalistes et de leurs bénévoles. • La plupart des autres mesures nécessitant des expertises de terrain. • Projets de recherche. • Autres PNA. 					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN / Comité de pilotage régional / MNHN / SHF.					
Techniques	Associations et bénévoles / Techniciens de rivières / Sites Natura 2000 / Référent National.					
Financiers	Etat, FEDER, Région, Conseils Généraux, Collectivités territoriales, privés, Autres					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	1 000 €	7 505 €	7 505 €	7 505 €	7 505 €	31 020 €
APA	1 semaine / an					

ACTION 2.4 : CENTRALISATION DE LA CONNAISSANCE, REDISTRIBUTION ET ÉCHANGE		Priorité : Faible				
		Domaine : Communication				
		Objectif 2 : Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces				
Objectif	Capitaliser et échanger la connaissance, mutualiser les moyens.					
Justification	De nombreux besoins se recoupent d'une région à une autre. La mutualisation des moyens permet des économies d'échelle et une force d'intervention plus importante. Par ailleurs, la connaissance accumulée nécessite d'être organisée pour faciliter sa distribution et sa réutilisation.					
Territoire	Limousin					
Pilote	GMHL & Référent national					
Descriptif de l'action	<p>1- Favoriser la centralisation des données et la transmission au niveau national :</p> <p>L'une des missions du référent national du PNA sera de créer, à l'échelle nationale et à disposition de l'ensemble des régions, un outil de centralisation de l'information. Cet outil devra faire état des études réalisées en régions et de la bibliographie accumulée. Pour ce faire, il est proposé la création d'un site mini-site web qui intégrera : Une synthèse du Plan National d'Actions (avec un lien de téléchargement PDF) ; Un forum avec inscription obligatoire ; une base de données avec accès limité pour certains documents, notamment les actions mises en place par région et leur efficacité ; Le tableau de bord de suivi du PNA et au besoin une présentation régionale.</p> <p>Ce dernier pourra par ailleurs être relayé au niveau régional avec un lien sur les sites internet du GMHL et de la DREAL Limousin.</p> <p>L'animateur régional aura en charge la retransmission de l'information au référent national. La mise à jour régulière de l'information impliquera une remontée fréquente de la part de l'animateur régional. C'est au référent national qu'il incombera la charge de sa mise à jour régulière.</p>					
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Evolution de la bibliographie avec les études réalisées ; Mises à jour. 					
Synergies	Aucune au niveau régional					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN / Comité de pilotage régional.					
Techniques	Partenaires des études réalisées en limousin / DREAL.					
Financiers	L'État dans le cadre de l'animation du plan					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	APA	APA	APA	APA	APA	/
APA	0,5 semaine / an					

ACTION 3.1 : RENFORCEMENT DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ESPÈCE DANS LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION ET DANS L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES		Priorité : Forte
		Domaine : Communication
		Objectif 3 : Améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce
Objectif	Porter à connaissance les enjeux, s'assurer de leur prise en compte et renforcer la surveillance.	
Justification	L'absence de prise en compte du Sonneur à ventre jaune dans l'aménagement du territoire est souvent liée à la méconnaissance de l'enjeu. Le porter à connaissance permettra de prévenir, la surveillance permettra d'assurer la prise en compte	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL & Référent national	
Descriptif de l'action	<p>1 - Construire des fiches techniques spécifiques :</p> <p>Le Limousin étant l'une des premières régions ayant développé le volet communication et sensibilisation sur l'espèce, une plaquette d'information existe déjà. Cette dernière a d'ailleurs été reprise par d'autres territoires (Poitou-Charente, Indre).</p> <p>L'objectif des fiches est de proposer des orientations, des mesures et actions spécifiques en fonction des publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Grand public ; ○ Collectivités territoriales ; ○ Aménageurs et entreprises de travaux publics ; ○ Forestiers (cf. fiche action dédiée) ; ○ Agriculteurs (cf. fiche action dédiée) ; ○ Exploitants de carrières (cf. fiche action dédiée) ; ○ Services de l'Etat, Autorités Environnementales. <p>2 – Renforcer la prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement :</p> <p>Du fait de son écologie (reproduction tardive par rapport aux autres amphibiens, milieux de reproduction particuliers), l'espèce peut être « oubliée » lors des expertises amont aux aménagements. L'information auprès des collectivités (cf. ci-dessus, accompagnée de la carte communale de qualité, voire d'un zoom) et maîtres d'ouvrages est un premier levier pour éviter l'absence d'expertise. Le référent régional se charge de communiquer auprès des DDT, DIRCO et DREAL sur l'espèce et ses enjeux de conservation. Il communiquera la liste des communes concernées. La plaquette sera un support d'information pour sensibiliser les services de l'Etat sur l'écologie de l'espèce et les milieux qu'elle utilise. Ce courrier rappelle la sensibilité de l'espèce et le caractère réglementaire qui l'accompagne. Un même courrier sera envoyé à l'ensemble des communes concernées par l'espèce avec une mention spécifique pour les communes présentant les plus grosses populations. Une communication sera bien évidemment effectuée dans un même temps auprès du propriétaire. Une rencontre avec les élus et les conseils municipaux, pour les communes présentant des enjeux forts de conservation, sera réalisée afin de connaître les différents projets d'aménagement communaux. La présence de l'espèce sur le territoire et sa sensibilité au regard des milieux qu'elle utilise (zones humides en particuliers) devront être pris en compte lors de l'élaboration des PLU et des SCOT.</p> <p>Chaque année, les nouvelles communes (et Communautés de communes)</p>	

Descriptif de l'action	<p>concernées par l'espèce (découverte ou redécouverte de station) recevront ce courrier et la démarche de communication et de sensibilisation sera effectuée. De plus, une cartographie des stations pourra être fournie aux services administratifs instructeurs des projets d'aménagements (DREAL, DDT).</p> <p>3 – Intervention sur des zones sensibles où l'espèce est signalée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans un premier temps, il convient de sensibiliser les aménageurs (maître d'ouvrage et maître d'œuvre) aux périodes sensibles pendant lesquelles il ne faut pas intervenir ; • Aux abords de stations de Sonneurs à ventre jaune, l'expérience montre que l'espèce colonise très rapidement les zones de chantier présentant ornières, trous d'eau et flaques. Si les travaux ont lieu pendant la période d'activités de l'espèce, Il est impératif de prévoir une mise en défens des zones favorables à la reproduction et à la phase terrestre de l'espèce pendant toute la durée du chantier. En fonction du contexte du projet, il est possible qu'une demande spécifique de dérogation soit nécessaire au titre de la perturbation d'espèce protégée. La prise en compte des avis scientifiques locaux est indispensable. <p>Pour assurer cette veille écologique vis à vis de l'espèce, un réseau d'échange doit être mis en place entre les services compétents de la DREAL Limousin, ceux des DDT et le référent régional. Les interlocuteurs communaux et principaux maîtres d'ouvrages (Communes, Conseil Régional et Conseils Généraux) doivent également communiquer en amont des projets auprès du référent régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de réunion d'information et de sensibilisation auprès des services de l'équipement et des différents services urbanismes sera un moyen de sensibiliser les principaux aménageurs. 					
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaquettes distribuées et retours d'avis. • Nombre de contacts suite à la distribution des plaquettes. • Nombre de communes rencontrées et sensibilisées, retours d'avis. • Nombre de réunions de sensibilisation et de formation auprès des services de l'Équipement. 					
Synergies	En liens avec les fiches 3.2, 3.3, 3.4, 4.4, 5.3.					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN / SHF					
Techniques	DREAL / DDT / Services Urbanisme / Services Equipements / Communes / Sites Natura 2000					
Financiers	Etat, Collectivités territoriales, Privés					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	0 €	2 084 €	2 084 €	2 084 €	2 084 €	8 336 €
APA	1 semaine					

ACTION 3.2 : DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DE PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES À L'ESPÈCE		Priorité : Forte
		Domaine : Intervention sur les milieux
		Objectif 3 : Améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce
Objectif	En concertation avec les professionnels, informer sur les pratiques agricoles favorables à l'espèce et/ou améliorer les pratiques existantes, pour diminuer les impacts sur le Sonneur à ventre jaune et/ou favoriser l'espèce.	
Justification	<p>Dans des systèmes où les perturbations naturelles sont de plus en plus rares, la présence de l'homme et ses activités apparaissent aujourd'hui essentielles pour le maintien du Sonneur à ventre jaune. Sans présager des grandes évolutions de l'espèce (régression/conquêtes), il est indispensable aujourd'hui de proposer des solutions d'intervention sur les milieux afin qu'elles aient les impacts les plus faibles. Les professionnels de l'agriculture sont en attente de solutions pour limiter leurs impacts sur l'espèce tout en continuant à exercer dans de bonnes conditions et en restant compétitifs dans leurs métiers.</p> <p>Rappelons également l'objectif d'un PRA: « Cet outil vise (...) à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques. » (circulaire DEB/PEVM N°08/07 du 03/01/2008 sur les PN).</p>	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL	
Descriptif de l'action	<p>De nombreux modes d'exploitation (élevage notamment) et pratiques (entretien de points d'eau, utilisation des chemins, maintien de haies, etc.) profitent à l'espèce en lui permettant de réaliser l'ensemble de son cycle biologique (phases aquatique et terrestre).</p> <p>Il est important de prendre le temps de l'échange, de l'explication et de la sensibilisation. Ceci afin de proposer, en concertation avec le monde agricole, des solutions adaptées à la fois au besoin de productivité et au maintien du Sonneur à ventre jaune.</p> <p>Ainsi les 3 axes suivants devront être développés pour pouvoir répondre à cet objectif :</p> <p>1- Informer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>les organismes compétents :</u> <p>Le référent régional prendra contact avec les chambres d'agriculture, les jeunes agriculteurs, les DDT et les lycées agricoles afin de mieux leur faire connaître l'espèce et la mise en place du Plan Régional d'Action. Il prend également note de la politique agricole régionale et des pratiques ainsi que de leur possible évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les gestionnaires et animateurs des « zones protégées »:</u> <p>Certains secteurs agricoles du territoire où l'espèce est signalée, disposent d'outil de gestion et de conservation particuliers. Il est nécessaire de prendre contact avec les gestionnaires et/ou animateurs de ces sites afin de leur présenter l'espèce et ses contraintes. Le maintien ou la mise en place de bonnes pratiques sur et à proximité de ces zones pourra se faire en particulier grâce aux outils existants (contrats Natura 2000, mesures agro-environnementales, plan de gestion locale, etc.). Pour cela, le référent régional s'assure auprès des</p>	

Descriptif de l'action

animateurs et gestionnaires de sites que les pratiques sont favorables à l'espèce et que les outils en place assurent leur pérennité. Il maintient un contact régulier avec ces acteurs.

- Les propriétaires :

Le référent régional devra prendre contact avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles le Sonneur à ventre jaune a été signalé. La plaquette d'information sera un support d'approche pour faire découvrir l'espèce. Une fois informé, il pourra être proposé aux propriétaires différentes mesures de conservation par le biais d'une fiche technique (volet sensibiliser).

2- Sensibiliser :

Sensibiliser le monde agricole aux pratiques favorables à l'espèce et à l'ensemble de la biodiversité d'une manière générale, le sonneur pouvant être identifié comme une espèce parapluie. La sensibilisation pourra être axée sur des thématiques particulières, à savoir :

- Le maintien des « mares - abreuvoirs » :

Ces dernières ont souvent mauvaise réputation dans le monde agricole à cause des risques de parasitisme des ruminants. Le référent régional pourra se rapprocher des vétérinaires et des services sanitaires afin de faire connaître le PRA et d'obtenir des éléments sur les risques sanitaires liés aux mares (souvent évoqués par les agriculteurs) et qui nuisent à la bonne conservation de cet écosystème pourtant riche. Il intégrera ces éléments dans la fiche technique spécifique.

- Le maintien des zones humides :

Le Sonneur à ventre jaune aime utiliser les différentes « dépressions » créées par le pâturage des bovins ou ovins (plus rare) pour se reproduire. Malheureusement, certaines zones humides subissent des drainages parfois très contraignant qui peuvent mettre en péril cet écosystème riche. Le maintien des zones humides, pour lesquelles le Limousin est encore un bastion, est un enjeu prioritaire. Des journées d'échange sur cette thématique et la préservation du sonneur pourront être réalisées.

- Le maintien d'une matrice¹ favorable :

Si les milieux aquatiques sont les plus souvent visés lorsque l'on évoque la conservation des amphibiens et du sonneur, on délaisse bien souvent les milieux terrestres et le réseau de connexion. Le sonneur passe pourtant 70 % de son temps en phase terrestre. Le monde agricole a encore une fois, un rôle important à jouer dans le maintien d'une matrice favorable. En effet, la présence de haies, de boisements, d'une mosaïque de milieux sont autant d'éléments favorables au sonneur et qui sont fonction, sur une grande partie du Limousin, des pratiques agricoles locales. Il conviendra de sensibiliser le monde agricole sur cette thématique.

¹Matrice : Ensemble des milieux terrestres disponibles et des connexions présentes entre et à proximité des milieux aquatiques de reproduction.

- Réaliser des fiches techniques pour les professionnels du monde agricole :

Des fiches techniques pourront être réalisées et diffusées largement auprès des professionnels et des institutions du monde agricole. Elles seront réalisées en concertation avec eux. Elles comprendront les points suivants :

- Un rappel des enjeux et de la réglementation ;
- Un cahier d'identification de l'espèce et de son habitat ;
- Les dates d'intervention préconisées ;
- Les mesures favorables à l'espèce (et les financements envisageables)

Descriptif de l'action	<p>selon le contexte, notamment en site Natura 2000) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une liste de pratiques pouvant être défavorables, avec explications, et une liste de solutions envisageables pour les rendre compatibles avec la préservation de l'espèce ; • Les contacts régionaux. <p>Ces fiches techniques viennent préciser la plaquette qui a plus un objectif de découverte.</p> <p>Le référent régional pourra appuyer le référent national, si un cahier d'orientations techniques national est programmé à l'attention des professionnels.</p> <p>3- Agir & Expérimenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des actions expérimentales en collaboration avec les chambres d'agriculture, les agriculteurs motivés et les organismes gestionnaires. En fonction des contextes de présence de l'espèce, les mesures qui pourront être réalisées se porteront sur les axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Chemins agricoles : Entretien de fossés en bordure des chemins ; création d'ornières sur les bas-côtés des chemins ; traitement adapté des bandes enherbées et des haies contiguës aux chemins ; ○ Prairies et zones humides : Mise en place de pâturage pour maintenir les prairies et zones humides ; réouverture de milieux ; éviter la plantation de peupleraies ou de résineux en zones de sources ou prairies humides ; stopper les amendements et les produits phytosanitaires. ○ Petites pièces d'eau : définir les modalités d'entretien des pièces d'eau, leur configuration, leur gestion et le besoin ou non de mise en défens. Multiplier le réseau de pièces d'eau et leurs connexions ; <p>L'ensemble des mesures expérimentales et/ou empiriques proposées aux acteurs agricoles sera référencé dans les fiches techniques.</p>					
	Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs intervenant en faveur de l'espèce. • Nombre de site où l'intervention porte ses fruits • Bilan financier des aides et actions mises en œuvre. • Retours d'avis de la part des agriculteurs. 				
Synergies	Autres mesures agro-environnementales, DOCOB Natura 2000.					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN / PNR / CREN / Chambres d'agriculture					
Techniques	Agriculteurs / DRAAF / DDT / Chambres d'agriculture / Jeunes Agriculteurs / Lycées agricoles / PNR / CREN / associations locales / Sites Natura 2000					
Financiers	Agences de l'Eau, Régions, Départements, Europe (Natura 2000)					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	0 €	3401 €	3401 €	3401 €	3401 €	13 604 €
APA	0,5 semaine					

ACTION 3.3 : DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DE PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES À L'ESPÈCE		Priorité : Forte
		Domaine : Intervention sur les milieux
		Objectif 3 : Améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce
Objectif	En concertation avec les professionnels, informer sur les pratiques sylvicoles favorables à l'espèce et/ou améliorer les pratiques existantes, pour diminuer les impacts sur le Sonneur à ventre jaune et/ou favoriser l'espèce.	
Justification	<p>Dans des systèmes où les perturbations naturelles sont de plus en plus rares, la présence de l'homme et ses activités apparaissent aujourd'hui essentielles pour le maintien du Sonneur à ventre jaune. Sans présager des grandes évolutions de l'espèce (régression/conquêtes), il est indispensable aujourd'hui de proposer des solutions d'intervention sur les milieux afin qu'elles aient les impacts les plus faibles. Les professionnels de la sylviculture sont en attente de solutions pour limiter leurs impacts sur l'espèce tout en continuant à exercer dans de bonnes conditions et en restant compétitifs dans leurs métiers.</p> <p>Rappelons également l'objectif d'un PRA: « Cet outil vise (...) à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques. » (cf. fiche précédente).</p>	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL & Référent National	
Descriptif de l'action	<p>De nombreux modes d'exploitation et pratiques (périodes d'intervention, entretien de points d'eau par exemple) profitent à l'espèce en lui permettant de réaliser l'ensemble de son cycle biologique (phases aquatique et terrestre). Il est important de prendre le temps de l'échange, de l'explication et de la sensibilisation. Ceci afin de proposer, en concertation avec le monde forestier, des solutions adaptées à la fois au besoin de productivité et au maintien du Sonneur à ventre jaune.</p> <p>Ainsi les 3 axes suivants devront être développés pour pouvoir répondre à cet objectif :</p> <p>1- Informer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>les organismes compétents :</u> <p>Le référent régional prendra contact avec les Chambres d'agriculture, le CRPF, l'ONF, les Groupements forestiers, les DDT et les centres de formation aux métiers de la foresterie, afin de mieux leur faire connaître l'espèce et la mise en place du Plan Régional d'Action. Il prend également note de la politique forestière régionale et des pratiques ainsi que de leur possible évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les gestionnaires et animateurs des « zones protégées »:</u> <p>Certains secteurs forestiers du territoire où l'espèce est signalée, disposent d'outil de gestion et de conservation particuliers. Il est nécessaire de prendre contact avec les gestionnaires et/ou animateurs de ces sites afin de leur présenter l'espèce et ses contraintes. Le maintien ou la mise en place de bonnes pratiques sur et à proximité de ces zones pourra se faire en particulier grâce aux outils existants (contrats Natura 2000, plan simple de gestion, charte forestière, etc.). Pour cela, le référent régional s'assure auprès des animateurs et gestionnaires de sites que les pratiques sont favorables à l'espèce et que les outils en place assurent leur pérennité. Il maintient un contact régulier avec ces</p>	

Descriptif de l'action	<p>acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les propriétaires :</u> Le référent régional devra prendre contact avec les propriétaires des parcelles forestières sur lesquelles le Sonneur à ventre jaune a été signalé. La plaquette d'information sera un support d'approche pour faire découvrir l'espèce. Une fois informé, il pourra être proposé aux propriétaires différentes mesures de conservation par le biais d'une fiche technique (volet sensibiliser). <p>Communiquer à l'aide de panneaux d'information sur l'espèce au sein des massifs publics et/ou privés susceptibles d'accueillir du public.</p> <p>2 - Sensibiliser :</p> <p>Sensibiliser le monde forestier aux pratiques favorables à l'espèce et à l'ensemble de la biodiversité d'une manière générale, le sonneur pouvant être identifié comme une espèce parapluie. La sensibilisation pourra être axée sur des thématiques particulières, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pièces d'eau et zones humides : qui sont généralement des espaces à faible rendement avec des contraintes à l'exploitation et qu'il est nécessaire de préserver du boisement ; • Plan de gestion : en intégrant les enjeux Sonneur à ventre jaune dans les plans simples de gestion et autres schémas (notamment l'Aménagement forestier des massifs et dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole du Limousin (SRGS)) ; • Réhabilitation des chemins : Définition d'une stratégie d'intervention sur les chemins où sont créées de nouvelles ornières, habitats favorables à la reproduction de l'espèce. • <u>Réaliser des fiches techniques pour les professionnels du monde forestier :</u> Des fiches techniques pourront être réalisées et diffusées largement auprès des professionnels et des institutions du monde forestier. Elles seront réalisées en concertation avec eux. Elles comprendront les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Un rappel des enjeux et de la réglementation ; • Un cahier d'identification de l'espèce et de son habitat ; • Les dates d'intervention préconisées ; • Les mesures favorables à l'espèce (et les financements envisageables selon le contexte, notamment en site Natura 2000) ; • Une liste de pratiques pouvant être défavorables, avec explications, et une liste de solutions envisageables pour les rendre compatibles avec la préservation de l'espèce ; • Les contacts régionaux. <p>Le référent régional pourra appuyer le référent national, si un cahier d'orientations techniques national est programmé à l'attention des professionnels.</p> <p>Ces fiches techniques viennent préciser la plaquette qui a plus un objectif de découverte.</p> <p>3 – Agir & Expérimenter :</p> <p>Les actions lancées avec le monde forestier pour le Sonneur à ventre jaune sont variables. L'ONF a d'ores et déjà réalisé de nombreuses actions dont certaines expérimentations ont révélé des résultats intéressants. La forêt privée ne s'est pour l'heure pas trop lancée dans ce domaine. L'expérience capitalisée par l'ONF devra être prise en compte dans les propositions régionales. La mise en place de mesures en Limousin, présentant 99% de forêts privées, reposera sur le développement d'un partenariat motivé avec le CRPF, les Groupements Forestiers et bien évidemment les propriétaires.</p>
-------------------------------	---

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des actions expérimentales en collaboration avec les chambres d'agriculture, le CRPF Limousin, les Groupements forestiers, les propriétaires privées, l'ONF et les gestionnaires de milieux. En fonction des contextes de présence de l'espèce, les mesures qui pourront être réalisées se porteront sur les axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Chemins d'accès et de desserte : modification des itinéraires d'accès aux zones de débardage ; Mise en défens des ornières en période de reproduction ; saisonnalité de l'utilisation des voies d'accès et du travail d'exploitation ; ◦ Boisements : travail sur les techniques d'exploitation ; le choix des essences ; création de zones tampons en bordure de station ; laisser et regrouper les rémanants ; maintien des chablis. ◦ Milieux aquatiques forestiers : protection des points d'eau existant, entretien de ces points d'eau ; créations de mares forestières ; réalisation d'éclaircies aux abords des pièces d'eau ; limiter l'agrainage à proximité , limiter les intrans ; planifier les interventions ; revoir les schémas d'implantation sur ces zones ; développer les connexions entre milieux aquatiques. <p>L'ensemble des mesures expérimentales et/ou empiriques proposées aux acteurs forestiers sera référencé dans les fiches techniques. Sur les secteurs pouvant bénéficier d'aides financières, le référent régional pourra appuyer les propriétaires ou gestionnaires pour l'obtention de ces aides et le montage des dossiers.</p>					
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de forestiers intervenant en faveur de l'espèce ; • Nombre de sites avec interventions par rapport à l'ensemble du territoire ; • Nombre de site où l'intervention porte ses fruits ; • Bilan financier des aides et actions mises en œuvre ; • Retours d'avis de la part des forestiers ; 					
Synergies	PSG, PEFC, SRGS, Charte forestière, Natura 2000,					
Partenaires						
Scientifiques	ONF / CRPF / CSRPN					
Techniques	Associations locales/ CRPF/ ONF/ Groupement forestier / DDT / Chambres d'agriculture / Sociétés forestières / Sites Natura 2000					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / ONF / CRPF /Forestiers privés/ Sociétés forestières/ PNR/ Europe N2000					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	0 €	3 401 €	3 401 €	3 401 €	3 401 €	13 604 €
APA	0,5 semaine					

ACTION 3.4 : DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DE PRATIQUES D'EXPLOITATION DE CARRIÈRES FAVORABLES À L'ESPÈCE		Priorité : Forte
		Domaine : Intervention sur les milieux
		Objectif 3 : Améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce
Objectif	Faire évoluer les pratiques, en concertation avec les professionnels, pour prendre en compte la biologie du Sonneur à ventre jaune, voire profiter de ces pratiques pour favoriser l'espèce.	
Justification	<p>Dans des systèmes où les perturbations naturelles sont de plus en plus rares, la présence de l'homme et ses activités apparaissent aujourd'hui essentielles pour le maintien du Sonneur à ventre jaune. Sans présager des grandes évolutions de l'espèce (régression/conquêtes), il est indispensable aujourd'hui de proposer des solutions d'intervention sur les milieux afin qu'elles aient les impacts les plus faibles. Les carriers sont en attente de solutions pour limiter leurs impacts sur l'espèce tout en continuant à exercer dans de bonnes conditions et en restant compétitifs dans leurs métiers.</p> <p>Rappelons également l'objectif d'un PRA: « Cet outil vise (...) à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques. » (cf. fiche précédente).</p>	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL & Référent National	
Descriptif de l'action	<p>De nombreux modes d'exploitation et pratiques profitent à l'espèce en lui permettant de réaliser l'ensemble de son cycle biologique (phases aquatique et terrestre). Les carrières offrent des milieux et des conditions pouvant être très favorables à l'espèce (notamment dans le cadre des réaménagements). Il est donc indispensable d'initier des partenariats avec cette profession. L'espèce profite de la création de nombreux micro-habitats temporaires, par le déplacement des engins et des gravats, pour se reproduire.</p> <p>Il est important de prendre le temps de l'échange, de l'explication et de la sensibilisation. Ceci afin de proposer, en concertation avec les exploitants de carrières, des solutions adaptées à la fois au besoin de productivité et au maintien du Sonneur à ventre jaune.</p> <p>Ainsi les 3 axes suivants devront être développés pour pouvoir répondre à cet objectif :</p> <p>1- Informer :</p> <p>Les actions lancées avec le monde des carriers pour le Sonneur à ventre jaune sont aujourd'hui ponctuelles. Il s'agit dans un premier temps d'informer les professionnels de la présence potentielle de cette espèce sur leur site, laquelle peut être induite par la création de milieux favorables (ornières, dépressions en eau, etc.). Il ne s'agit pas d'une contrainte à l'activité mais d'un enjeu à intégrer au même titre que les enjeux « sécurités » par exemple. La prise de conscience environnementale est effective dans cette profession et la mise en place d'une charte environnementale de bonnes pratiques est plutôt bien accueillie en Limousin. Il convient de continuer en ce sens en proposant différentes actions pour que l'espèce et ces habitats soient pris en compte dans les schémas d'exploitation et les plans de réhabilitation. Pour ce faire, le référent régional pourra se baser sur les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>les organismes compétents :</u> 	

Descriptif de l'action	<p>Le référent régional prendra contact avec l'UNICEM, l'UNPG les carriers, les DDT et les centres de formation aux métiers des Travaux publics, afin de mieux leur faire connaître l'espèce et la mise en place du Plan Régional d'Action. Il prend également note de la politique régionale sur la question et des pratiques ainsi que de leur possible évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les gestionnaires et animateurs des « zones protégées »:</u> Certains secteurs du territoire où l'espèce est signalée, disposent d'outil de gestion et de conservation particuliers. Il est nécessaire de prendre contact avec les gestionnaires et/ou animateurs de ces sites afin de leur présenter l'espèce et ses contraintes. Le maintien ou la mise en place de bonnes pratiques sur et à proximité de ces zones pourra se faire en particulier grâce aux outils existants (contrats Natura 2000, etc.). Pour cela, le référent régional s'assure auprès des animateurs et gestionnaires de sites que les DOCOB prennent en compte l'espèce lorsqu'elle est présente, que les pratiques lui sont favorables et que les outils en place assurent leur pérennité. Il maintient un contact régulier avec ces acteurs. • <u>Les propriétaires :</u> Le référent régional devra prendre contact avec les propriétaires des carrières sur lesquelles le Sonneur à ventre jaune a été signalé. La plaquette d'information sera un support d'approche pour faire découvrir l'espèce. Une fois informé, il pourra être proposé aux propriétaires différentes mesures de conservation par le biais d'une fiche technique (volet sensibiliser). Communiquer à l'aide de panneaux d'information sur l'espèce au sein des grosses exploitation susceptibles de recevoir du public lors de journées portes ouvertes. <p>2 - Sensibiliser :</p> <p>Sensibiliser les exploitants de carrières aux pratiques favorables à l'espèce et à l'ensemble de la biodiversité d'une manière générale, le sonneur pouvant être identifié comme une espèce parapluie. La sensibilisation pourra être axée sur des thématiques particulières, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pièces d'eau et zones humides : qui sont généralement des espaces dépourvus d'intérêt économique où l'espèce s'installe et qu'il faut essayer de préserver du comblement ou du stockage de matériaux ; • Plan de cheminement et d'utilisation du site d'exploitation : en intégrant les enjeux Sonneur à ventre jaune comme étant des zones sensibles ; en limitant le cheminement et/ou le stockage de matériaux sur certaines zones sensibles ou durant certaines périodes ; • Réhabilitation des chemins : Définition d'une stratégie d'intervention sur les chemins où sont créées de nouvelles ornières, habitats favorables à la reproduction de l'espèce. • <u>Réaliser des fiches techniques pour les exploitants de carrières :</u> Des fiches techniques pourront être réalisées et diffusées largement auprès des professionnels et des institutions des industries des carrières. Elles seront réalisées en concertation avec eux. Elles comprendront les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Un rappel des enjeux et de la réglementation ; • Un cahier d'identification de l'espèce et de son habitat ; • Les dates d'intervention préconisées ; • Les mesures favorables à l'espèce (et les financements envisageables selon le contexte, notamment en site Natura 2000) ; • Une liste de pratiques pouvant être défavorables, avec explications, et une liste de solutions envisageables pour les rendre compatibles avec la préservation de l'espèce ;
-------------------------------	--

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Les contacts régionaux. <p>Le référent régional pourra appuyer le référent national, si un cahier d'orientations techniques national est programmé à l'attention des professionnels.</p> <p>Ces fiches techniques viennent préciser la plaquette qui a plus un objectif de découverte.</p> <p>3 – Agir & Expérimenter :</p> <p>En adoptant une nouvelle <i>Charte Environnement</i>, les Industries de carrières, regroupées au sein de l'UNICEM, se sont fixées un objectif commun : « intégrer au mieux les carrières à leur environnement naturel et humain ». C'est dans cette démarche que doit également s'inscrire les enjeux sur la biodiversité et notamment vis à vis du Sonneur à ventre jaune.</p> <p>L'animateur du plan devra engager un partenariat avec les acteurs régionaux animateurs de la charte environnemental des industries des carrières afin que les enjeux sonneurs puissent être intégrés à cette dernière. La mise en place et/ou la préservation d'habitats favorables à une espèce patrimoniale d'intérêt communautaire pouvant faire l'objet d'un point de contrôle dans la certification environnementale (exemple).</p> <p>La mise en place de mesures en Limousin, reposera sur le développement d'un partenariat motivé avec l'UNICEM, l'UNPG et bien évidemment les exploitants de carrières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En fonction des contextes de présence de l'espèce, les mesures qui pourront être réalisées se porteront sur les axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Chemins d'exploitation : modification des itinéraires d'accès pendant certaines périodes ; Mise en défens des ornières en période de reproduction ; saisonnalité de l'utilisation des voies d'accès et du travail d'exploitation ; ◦ Boisements et zones de friches : Ne pas utiliser de produits phytosanitaires, travailler sur le choix des essences lors de réhabilitation ; créer des zones tampons (végétalisées) en bordure de station ; ◦ Milieus aquatiques forestiers : protection des points d'eau existant, entretien de ces points d'eau ; créations de nouveaux points d'eau ; réalisation d'éclaircies aux abords des pièces d'eau ; limiter les intrants ; planifier les interventions de comblement et de création ; revoir les schémas de stockage sur ces zones ; développer les connexions entre milieux aquatiques. <p>L'ensemble des mesures expérimentales et/ou empiriques proposées aux carriers sera référencé dans les fiches techniques. Sur les secteurs pouvant bénéficier d'aides financières, le référent régional pourra appuyer les propriétaires ou gestionnaires pour l'obtention de ces aides et le montage des dossiers.</p> <p>Pour les carrières en cours d'exploitation dans lesquelles l'espèce est signalée, il sera nécessaire de faire, en concertation avec l'exploitant, un mini plan de gestion écologique de la zone exploitée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Actions de concertation sur les remises en état :</u> <p>L'exploitation d'une carrière conduit à la création de nouveaux milieux, aux caractéristiques souvent très éloignées des milieux d'origine. Cette évolution peut induire l'arrivée d'espèces qui n'utilisaient pas les parcelles avant l'exploitation.</p> <p>La remise en état s'effectue réglementairement par phases de 5 ans. A la toute fin de l'exploitation, il y a mise en cohérence des remises en état successives. Cette remise en état est cadrée par l'arrêté d'autorisation d'exploiter, complexe à modifier, mais qui peut avoir plusieurs dizaines d'années d'ancienneté dans</p>
-------------------------------	--

Descriptif de l'action	<p>certains cas.</p> <p>Dans ce cadre administratif et réglementaire, et au cas où le Sonneur à ventre jaune occupe la carrière, il est proposé que le référent régionaux organisent des réunions de travail entre le carrier, la DREAL et les experts locaux compétents afin de trouver une solution convenant à tous et respectueuse des nouveaux enjeux. L'objectif étant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De respecter la réglementation en vigueur et notamment de ne pas détruire les habitats de l'espèce, ni les individus ; • De ré-envisager la remise en état pour qu'elle soit bénéfique à l'espèce ; • De s'assurer de la pérennité de l'espèce sur le site ; <p>Le travail de concertation avec le carrier visant à modifier le plan de réhabilitation de la carrière en faveur de l'espèce, est bien souvent moins contraignant que celui élaboré avant la phase d'exploitation ; l'objectif étant une mise en sécurité assortie du maintien des milieux créés.</p> <p>Il est nécessaire de rappeler que l'espèce et ses habitats (du fait d'une écologie particulière) existent sur ces zones, principalement grâce à l'exploitation qui en est faite. L'objectif étant de faire cohabiter au mieux besoins économiques et besoins écologiques.</p>					
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitants intervenant en faveur de l'espèce par rapport au nombre de sites concernés par l'espèce ; • Bilan des actions mises en œuvre ; • Retours d'expérience et de perception de la part des exploitants. 					
Synergies	Charte Environnemental des Industries des Carrières, Schéma Carrières, DOCOB					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN					
Techniques	UNICEM / UNPG / DDT / DREAL / Sites Natura 2000					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / Carriers /					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	0 €	2084 €	2084 €	2084 €	2084 €	8 336 €
APA	1 semaine					

ACTION 3.5 : AMÉLIORATION DE L'ENTRETIEN COURANT DES ESPACES VERTS ET DÉPENDANCES VERTES		Priorité : Faible
		Domaine : Intervention sur les milieux
		Objectif 3 : Améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce
Objectif	Encourager des pratiques douces sur les dépendances vertes afin de favoriser les déplacements de l'espèce et éviter les destructions, notamment en période de migration.	
Justification	<p>Les dernières études sur le déplacement laissent penser que l'espèce semble être beaucoup plus mobile qu'attendu. Des compléments d'études doivent être menés pour le préciser. D'ores et déjà, il est indispensable de favoriser des interventions plus modérées sur les dépendances vertes afin de faire de ce maillage national des surfaces importantes de vie et de déplacement du Sonneur à ventre jaune.</p> <p>La gestion « écologique » des espaces verts et dépendances vertes ne vise pas seulement la conservation du Sonneur à ventre jaune. Au-delà des mesures proposées, c'est une meilleure prise en compte de l'espèce et des synergies qu'il faut permettre.</p>	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL & Référent National	
Descriptif de l'action	<p>En particulier dans les secteurs présentant de grosses populations sources de l'espèce ou dans les secteurs présentant des populations isolées et sensibles. Il s'agit ici d'orientations pour sensibiliser les acteurs gestionnaires et faire évoluer les pratiques vers des interventions moins fréquentes et plus ciblées sur les dépendances vertes.</p> <p>1 - Sensibiliser :</p> <p>Sensibiliser les services de l'Équipement (dépendant de l'Etat ou des collectivités), les cantonniers, sur les dépendances de compétences communales, sur la gestion des bords de routes, des fossés et des haies (hauteurs de fauche, méthodes, périodicités, dates sensibles d'intervention, etc.). La gestion des chemins pourra également être abordée. Pour les territoires ayant déjà mis en place une politique dans ce domaine, des ajustements pourront être proposés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Réaliser des fiches techniques pour les gestionnaires des espaces verts et des dépendances vertes :</u> <p>Des fiches techniques pourront être réalisées et diffusées largement auprès des collectivités et des techniciens. Elles seront réalisées en concertation avec eux. Elles comprendront les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un rappel des enjeux et de la réglementation ; • Un cahier d'identification de l'espèce et de son habitat ; • Les dates d'intervention préconisées ; • Les mesures favorables à l'espèce (et les financements envisageables selon le contexte, notamment en site Natura 2000) ; • Une liste de pratiques pouvant être défavorables, avec explications, et une liste de solutions envisageables pour les rendre compatibles avec la préservation de l'espèce ; • Les contacts régionaux. 	

Descriptif de l'action	<p>Le référent régional pourra appuyer le référent national, si un cahier d'orientations techniques national est programmé à cette attention.</p> <p>Ces fiches techniques viennent préciser la plaquette qui a plus un objectif de découverte.</p> <p>2 – Interventions de génie écologique dans l'entretien courant des espaces verts :</p> <p>Il est proposé de développer des interventions plus spécialisées sur certains secteurs à enjeux pour l'entretien des dépendances vertes et espaces dont la propriété est publique. Elles consisteraient en une assistance des collectivités auprès des techniciens pour les travaux réalisés en régie ou auprès des maîtres d'œuvre pour celles qui fonctionnent en sous-traitance. Elles concerneraient les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien des points d'eau ; • Travaux d'abattage avec maintien de zones d'hivernage ; • Développement du réseau de mares et petites pièces d'eau favorables en cas d'intervention d'un engin sur site ou à proximité ; <p>Le référent régional échange avec les collectivités et définit un secteur favorable. Il coordonne ces expérimentations puis développe l'expérience sur des territoires plus larges en laissant petit à petit la coordination aux collectivités.</p>					
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites concernés par l'action ; • Retours d'expérience des intervenants dans le domaine ; • Retours de la population sur l'évolution des pratiques d'entretien. • Résultats induits par les nouvelles pratiques. 					
Synergies	Trame verte et Bleue, Agenda 21, etc.					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN / CETE					
Techniques	CETE, DRE / DDT / DIRCO / Collectivités territoriales / Conseils Généraux / ASF / Associations locales / Sites Natura 2000					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / Collectivités territoriales / ASF					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	0 €	2394 €	2394 €	2394 €	2394 €	9 576 €
APA	néant					

ACTION 4.1: PROTECTION DES STATIONS LES PLUS SENSIBLES		Priorité : Forte
		Domaine : Gestion
		Objectif 4 : Renforcer la protection de l'espèce sur les territoires les plus sensibles
Objectif	Renforcer la protection des stations les plus sensibles afin de s'assurer de leur pérennité sur le territoire.	
Justification	<p>L'écologie de l'espèce implique un risque de destruction rapide des stations du fait de la difficulté à définir avec précision le territoire de vie sur le terrain : habitats difficiles à localiser sur carte IGN, mouvements locaux des populations en fonction des habitats aquatiques disponibles, zones de reproduction de très petites tailles, etc. La mise en place de protection pour ce territoire permet de formaliser l'enjeu.</p> <p>La protection n'implique pas l'arrêt de toute activité. Au contraire pour cette espèce, de nombreuses populations viendraient à disparaître en cas d'interruption des activités humaines.</p>	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL	
Descriptif de l'action	<p>Sont concernées par cette fiche, les stations isolées, les stations situées dans des secteurs de fort et rapide développement et les très grosses populations.</p> <p>1 – Définition des priorités :</p> <p>Dans un premier temps, il convient de hiérarchiser les stations connues en intégrant plusieurs niveaux d'intérêt. De même, un niveau de menaces doit être évalué sur chaque station au regard des pratiques actuelles et à venir. Toutes ces stations doivent être géo-référencées et présenter une fiche technique mentionnant différents renseignements. La présence ou non d'outil de protection sur la station doit être un des champs de cette fiche. Les autres champs de la fiche de présentation pourront être les suivants : <i>Type de site, propriétaire de la parcelle, activités réalisées dessus, indice de reproduction, nombre d'individus, menaces, mesures de gestion déjà effectuées, mesures de gestion à effectuer, etc.</i></p> <p>Les stations dites « orphelines » à savoir : « celles qui ne bénéficient d'aucun statut de protection » doivent faire l'objet d'étude afin de jugé ou non, la pertinence de la mise en place d'un outil de protection, le choix de ce dernier et sa faisabilité. La mise en place d'un outil de protection passe bien évidemment par l'accord des acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, communes, etc.) et doit être validé, en fonction de l'outil retenu, par les autorités compétentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils de protection sont multiples, plus ou moins contraignants et faciles à mettre en place. En voici une liste non exhaustive : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Protection par amélioration de la connaissance et donc de la prise en compte : périmètres d'inventaires ZNIEFF ; ◦ Protection par convention ; ◦ Protection par acquisition de parcelles ; ◦ Protection par définition de périmètres réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ; ▪ Réserve Naturelle Régionale (RNR) ; ▪ Protection formelle au PLU ; 	

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Espace Naturel Sensible du Département ; ▪ Zonage Natura 2000. <p>2 – Gestion et suivi des populations :</p> <p>La gestion et le suivi de ces populations isolées ou sensibles est un impératif pour s'assurer de leur maintien et de la qualité et de la suffisance des mesures engagées. Rappelons néanmoins que la gestion d'une station n'implique pas systématiquement une intervention mais au minimum une surveillance. C'est donc une formule de protection importante, permettant notamment de réagir rapidement à une perturbation critique. Cela passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un suivi régulier des stations (fréquence à déterminer, au minimum de tous les 2 ans) ; • Des comptages simples et si possible des suivis par Capture-Marquage-Capture, en fonction du contexte de la population ; • Une vérification de l'état des lieux, des activités en cours sur ou à proximité de la population ; • Des entretiens réguliers (fréquence à définir en fonction des besoins) ; 					
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des stations par des périmètres de protections réglementaires ou d'inventaire. Evolution de la prise en compte. • Création de périmètres de protections réglementaires ou d'inventaire en faveur de l'espèce. • Agrandissement de périmètres de protections réglementaires ou d'inventaire en faveur de l'espèce. 					
Synergies	SCAP / N2000 / ZNIEFF					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN / Associations locales / Bénévoles / PNR / CREN					
Techniques	CREN / PNR / DREAL / DDT / SAFER / Sites Natura 2000 / RNN / RNR					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / Agences de l'Eau / Partenaires privés					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	500 €	6464 €	6464 €	6464 €	6464 €	26 356 €
APA	1 semaine					

ACTION 4.2: GESTION CONSERVATOIRE DES « PETITES STATIONS »		Priorité : Moyenne
		Domaine : Gestion
		Objectif 4 : Renforcer la protection de l'espèce sur les territoires les plus sensibles
Objectif	Disposer de moyens pour la gestion de petites populations isolées	
Justification	Les petites populations bénéficient très souvent d'une volonté locale forte de s'investir, notamment en limite d'aire de répartition, mais sans pour autant disposer de moyens d'intervention. Les moyens nécessaires ne sont pas importants mais doivent être répétés chaque année (nécessité du suivi, d'être présent pour contrôler l'état des habitats, etc.).	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL	
Descriptif de l'action	<p>Les populations concernées sont en général d'effectifs de petites tailles, sur des habitats de petites surfaces ou contraints par divers aménagements ou des barrières naturelles.</p> <p>1 – Diagnostic :</p> <p>Avant d'engager toute démarche de travaux et ou actions conservatrices, il est nécessaire d'effectuer un état des lieux de la station. Pour ce faire, le référent régional établit un diagnostic de la station :</p> <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux foncier du secteur et des abords ; • Rédige une fiche « Station » comprenant : l'historique des données, des actions entreprises, des échanges menés avec les propriétaires, ayants droits et toute autre partie prenante. Il s'agit ici d'un document synthétique du même type que celui établi dans la fiche action 4.1. • Informe et sensibilise les propriétaires et ayants droits ; • Cherche à obtenir la maîtrise d'usage avec les propriétaires et ayants droits ; • Réalise un contrôle sur site, au cours de l'ensemble des périodes importantes du cycle de vie de l'espèce, afin d'évaluer la pérennité de la station et d'évaluer l'importance de cette dernière. <p>Si la station s'avère intéressante (évaluation des experts) et le propriétaire motivé, le référent régional engage la seconde phase de l'opération, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prépare un plan de gestion et de suivi succinct en concertation avec le gestionnaire ; • Recherche des financements pour la réalisation de travaux si le diagnostic le préconise. <p>Les financements des PRA étant limités, ces petites stations ne peuvent prétendre à des interventions annuelles. Il est nécessaire dans l'élaboration du « mini » plan de gestion de ces stations de diriger le gestionnaire vers une auto gestion de la station par le biais d'activités économiques propres (pâturage, utilisation périodique des chemins, etc.) ou en utilisant les moyens disponibles localement (passage des engins sur sites en période non sensible, utilisation de matériels personnels, etc.)</p> <p>2 – Gestion :</p> <p>Les petites stations feront l'objet de plans de gestion simples lesquels seront élaborés au cas par cas. Compte-tenu des milieux au sein desquels l'espèce est régulièrement observée, les plans de gestion s'appuieront sur les conseils</p>	

	formulés dans les fiches actions 3.2, 3.3, 3.4 relatives aux contextes agricoles, forestiers et aux carrières.					
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de petites populations suivies ; • Coût régional de cette gestion conservatoire ; • Nombre de population dont les effectifs sont en augmentation, en baisse, stable et évolution. 					
Synergies	Autres fiches du plan : fiches 4.1, 3.1, 3.2, 3.3					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN / Associations locales / Bénévoles / PNR / CREN					
Techniques	CREN / PNR / DREAL / DDT / Sites Natura 2000					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / Agences de l'Eau / Partenaires privés					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	0 €	3 359 €	3 359 €	3 359 €	3 359 €	13 436 €
APA	néant					

ACTION 4.3 : MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTÉ DE VEILLE		Priorité : Moyenne
		Domaine : Surveillance
		Objectif 4 : Renforcer la protection de l'espèce sur les territoires les plus sensibles
Objectif	Assurer une présence sur le terrain, organiser les surveillances et développer une prise de conscience de la sensibilité de l'espèce.	
Justification	Les moyens de surveillance des milieux naturels sont rares ou ciblés sur certains sites à fort enjeux. Des observations de perturbations (ou destructions) d'espèce protégées sont observées sans poursuites, ni même sensibilisation et rappel de la réglementation.	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL	
Descriptif de l'action	<p>1 - Mettre en place un réseau de veille :</p> <p>Il s'agit de mettre en place un réseau de surveillance de l'espèce et de ses habitats sur le territoire régional. Ce réseau doit bien entendu être constitué en première instance des personnes et/ou institutions assermentées en matière de police de l'environnement, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ « Gardes nature » des collectivités, parcs, réserves, etc. ○ Agents de la gendarmerie ; ○ Agents assermentés de l'ONF, ONCFS, ONEMA.. <p>Mais ce réseau doit également et surtout s'appuyer sur les bénévoles et naturalistes qui implantés localement sont à même d'être vigilants. Il convient de noter ici que le dispositif de surveillance en matière de police environnementale est dramatiquement insuffisant pour répondre aux objectifs de conservation et de protection des espèces et des milieux. Le référent national se devra d'engager des discussions avec le ministère compétent afin de faire remonter cette situation et la modifier.</p> <p>L'objectif de ce réseau est de démultiplier les capacités d'observation des agents assermentés et de proposer aux naturalistes des contacts permettant de faire remonter efficacement l'information.</p> <p>2 - Sensibilisation des agents de la police de l'environnement, es naturalistes et institutions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur régional sensibilise les agents assermentés de l'ONF, de l'ONCFS, de l'ONEMA, de la gendarmerie ainsi que les bénévoles motivés et les DDT à la reconnaissance de cette espèce et à son écologie particulière. Cette formation pourra également permettre la mise en évidence de nouvelles stations par ces personnes qui sont régulièrement sur le terrain ou sur des zones parfois sous prospectées. • Il transmet la liste des stations les plus sensibles pour que les agents assermentés et les bénévoles puissent patrouiller plus régulièrement et être vigilants sur ces zones. • Le référent régional travaille avec les autorités compétentes pour la prise en compte du Sonneur à ventre jaune et de ses spécificités dans les plans de contrôle départementaux pour l'environnement (notamment construits entre DREAL/ONCFS/ONEMA/DDT). 	

Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du réseau ; • Nombre de sites surveillés pour le Sonneur à ventre jaune ; • Nombre de sites avec perturbations constatées ; • Nombre de procédures judiciaires entamées suite à l'observation de perturbation, destruction, etc. 					
Synergies	Autres objets de surveillances de sites naturels. Toutes sensibilisations en particulier en cadre associatif.					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN					
Techniques	ONF/ ONCFS / ONEMA / DREAL / « gardes nature » / gendarmerie / DDT / naturalistes locaux.					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / Agences de l'Eau					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	0 €	1 043 €	0 €	1 043 €	0 €	2 086 €
APA	0,5 semaine					

ACTION 4.4 : DEVELOPPEMENT D'UNE SYNERGIE EN FAVEUR DU SONNEUR À VENTRE JAUNE SUR LES SITES NATURA 2000		Priorité : Moyenne
		Domaine : Gestion
		Objectif 4 : Renforcer la protection de l'espèce sur les territoires les plus sensibles
Objectif	Faciliter les actions en faveur du Sonneur à ventre jaune en profitant d'un cadre établi et de financements extérieurs.	
Justification	Le retour sur expérience des actions cadrées par Natura 2000 est hétérogène en France. Cependant, en Limousin la plupart des sites Natura 2000 où l'espèce est signalée a déjà fait l'objet de suivis et pour certains, de mesures de gestion. Il reste cependant des sites au sein desquels il est nécessaire d'intervenir. L'expérience acquise sur les autres sites devra également être prise en référence.	
Territoire	Limousin et zones Natura 2000 où l'espèce est présente	
Pilote	GMHL	
Descriptif de l'action	<p>1 – Réaliser un état des lieux par région des actions mises en œuvre :</p> <p>Il s'agit ici pour le référent régional de travailler avec la DREAL et les DDT à l'établissement d'une synthèse chiffrée sur les actions mises en œuvre pour le Sonneur à ventre jaune. Cette étape demande du temps notamment dans la consultation des animateurs de DOCOBs, la DREAL ne disposant pas systématiquement de tableaux de bord synthétiques. Les informations à relever sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites concernés par l'espèce ; • Nombre de sites qui pourraient potentiellement être concernés (proximité de station avec l'opportunité d'une augmentation de périmètres) ; • Nombre de sites sur lesquels des actions sont planifiées pour le Sonneur à ventre jaune ; • Nombre de sites sur lesquels des actions ont été mises en œuvre, coûts, résultats et bilan. <p>Ces données sont transmises au référent national qui présente une synthèse à l'échelle nationale. Ces données pourront également servir aux suivis attendus par l'Europe.</p> <p>Lors de l'état des lieux, sera élaborée une liste de propositions de mesures finançables adaptées au Limousin et/ou au contexte particulier des sites. Cette liste devra être proposée aux animateurs des sites Natura 2000 et ajoutée au DOCOB.</p> <p>2 – Intervenir dans les DOCOBs actifs ou en projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sites Natura 2000 en construction :</u> <p>Cette intervention est indispensable pour apporter l'expérience du PRA et s'assurer d'une prise en compte complète de l'espèce, à la fois dans le diagnostic et les mesures.</p> <p>Sur la base de l'état des lieux réalisé ci-dessus, le référent régional contacte les pilotes de DOCOB pour participer aux Comités de pilotage ou, a minima, pour prendre connaissance du DOCOB et des orientations envisagées pour le Sonneur à ventre jaune.</p> <p>Le référent régional s'assure de la prise en compte du Sonneur à ventre jaune et transmet au Comité de pilotage les recommandations régionales. Il liste les actions à envisager</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> . <u>Sites Natura 2000 actifs</u> : <p>Le Référent régional travaillera sur des propositions de modification éventuelle des périmètres de sites pour faciliter l'intervention sur l'espèce. En effet, il n'est pas rare que les études sur et aux environs des sites du réseau Natura 2000 fassent état de stations de Sonneurs à ventre jaune à proximité du périmètre. Leur intégration au réseau Natura 2000 est une clé importante de la gestion de ces stations et plus globalement de la préservation de l'espèce.</p> <p>Le Référent régional devra intervenir auprès des animateurs de sites, des propriétaires et ayant droit pour proposer des actions concrètes. Les contrats Natura 2000 et les Mesures Agro-Environnementales (MAE) seront des outils propices pour réaliser ces actions. Il pourra également aider la structure animatrice du site à mettre en place un suivi des populations présentes.</p> <p>Compte-tenu de la diversité des zones Natura 2000, il convient d'articuler cette fiche avec les fiches 2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5. 4.3, 6.1 qui contiennent des thématiques et situations rencontrées au sein des périmètres Natura 2000.</p>					
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux de l'action liée à Natura 2000 sous la forme d'un bilan complet régional pour l'espèce ; Etat des lieux des propositions d'agrandissement de sites du réseau Natura 2000 (le cas échéant). Etat des lieux des propositions acceptées ; Contact des structures animatrices ; Rédaction d'une fiche régionale type sur les actions aidées disponibles (MAEs, Contrats) à mettre en place sur les sites pour l'espèce. 					
Synergies	Autres objectifs Natura 2000					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN / Associations naturalises / CREN / PNR					
Techniques	DREAL / DDT / Europe / Sites Natura 2000 / CREN / PNR / Collectivités territoriales					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / Agences de l'Eau					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	0 €	1 895 €	1 895 €	1 895 €	1 895 €	7 580 €
APA	Néant					

ACTION 5.1 : CONNEXION DES STATIONS ISOLÉES ET PRISE EN COMPTE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À LARGE ÉCHELLE		Priorité : Forte
		Domaine : Aménagement du territoire
		Objectif 5 : Procurer les moyens d'une nouvelle expansion de l'espèce sur les territoires perdus
Objectif	Maintenir à long terme les populations et les alternatives de migration.	
Justification	La fragmentation des milieux est l'une des causes majeures de la perte de biodiversité. Maintenir les liens existants et futurs entre les stations est indispensable. Offrir la possibilité d'une nouvelle expansion de l'espèce est également une nécessité.	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL	
Descriptif de l'action	<p>1 – Prise en compte de l'espèce par les schémas de cohérence écologique régionaux : Le référent régional évalue la prise en compte de l'espèce par le schéma de cohérence écologique régional, et en particulier dans l'établissement de la trame verte et bleue.</p> <p>2 – Reconnecter les stations : Définir un schéma de reconnections sur la base d'une photo interprétation (SCAN25+Orthophotographies de l'IGN) pour des stations éloignées de quelques kilomètres où les potentialités existent : présence de zones humides, fossés, chemins agricoles ou forestiers régulièrement humides, haies, etc. Pour les stations très éloignées, il est préférable de travailler au développement d'un réseau aux environs des stations actuelles. La reconnexion étant un enjeu à très long terme. La reconnexion se fera en plusieurs années, par la création de pièces d'eau successives. Afin d'éviter un déplacement de l'ensemble de la population il est indispensable de maintenir de bonnes conditions d'accueil dans les pièces d'eau « historiques ». Les pièces d'eau créées sont espacées de 500 mètres maximum. Le réseau doit intégrer également les pièces d'eau en place : ornières, fossés, mares de faible profondeur, zones de source, etc. Le développement de la connaissance sur l'habitat terrestre et les déplacements permettent d'enrichir les caractéristiques de ces réseaux. Des schémas de reconnexion sont présentés aux communes concernées et validés : principe de corridor à maintenir. Le schéma est si possible annexé au document d'urbanisme communal (ou à sa future révision).</p> <p>Face à la régression notable de l'espèce il est indispensable d'intervenir en faveur des populations sources afin de maintenir leur forte démographie et permettre la recolonisation des secteurs à proximité (Fiches actions 4.1 & 4.2).</p> <p>Pour travailler sur les connexions, le référent régional s'appuiera sur les acteurs locaux et un volet communication important. Il pourra notamment travailler avec les scolaires pour la mise en place de chantier sur cette thématique, avec les techniciens de rivières sur le chevelu hydrographique qui est un corridor important pour l'espèce et de nombreux autres acteurs.. Dans tous les cas, il visera un objectif de pérennisation des aménagements créés par des dynamiques locales éducatives (entretien avec des scolaires, associations de randonnée) et/ou économique (activités pastorale, agricole, forestière, etc.).</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des schémas de connexion ; 	

Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de schémas de reconnexion réalisés ; • Évolution des connexions (en cours, réalisée, effective). • Efficacité des schémas établis. 					
Synergies	PLU & SCOT, TVB, fiches actions 4.1 & 4.2 & 4.4 & 5.2					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN / Associations naturalises / CREN / PNR					
Techniques	DREAL / DDT / Sites Natura 2000 / CREN / PNR / Collectivités territoriales / Techniciens de rivière / Agences de l'eau / Scolaires					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / Établissements publics / Agences de l'Eau					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	0 €	1 895 €	1 895 €	1 895 €	1 895 €	7 580 €
APA	Néant					

ACTION 5.2 : PARTICIPATION AUX POLITIQUES DE GESTION DES COURS D'EAU		Priorité : Forte
		Domaine : Aménagement du territoire
		Objectif 5 : Procurer les moyens d'une nouvelle expansion de l'espèce sur les territoires perdus
Objectif	Maintenir ou retrouver les qualités des cours d'eau, milieux originels et corridors d'importance majeure pour les déplacements de l'espèce à large échelle.	
Justification	Que ce soit en phase d'expansion (colonisation de nouveaux territoires) ou de régression (concentration dans certains secteurs au niveau des vallées), il semblerait que les cours d'eau jouent un rôle majeur dans la conservation de l'espèce. Plus en amont, les têtes de bassin et les petits chevelus hydrauliques permettent la dissémination des individus. Toute atteinte à ces chevelus hydrauliques (coupures, fragmentations, destruction, perturbation, etc.) remet en cause la conservation de l'espèce. La gestion de ces cours d'eau et les aménagements qu'ils supportent, doivent être suivis pour limiter les risques.	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL	
Descriptif de l'action	<p>1 – Lister et intégrer les politiques et programmes visant la qualité du chevelu hydraulique :</p> <p>Le référent régional liste les politiques et programmes visant la qualité du chevelu hydraulique et cible pour chacun les opportunités d'y intégrer des mesures favorables au Sonneur à ventre jaune. Il hiérarchise ces politiques et programmes en ciblant, les plus récents, les plus pragmatiques et ceux où il est encore possible de compléter les mesures ou de s'insérer dans la démarche.</p> <p>Pour ce faire l'Animateur du plan se rapproche du service « Connaissance sur l'eau et les milieux aquatiques et planification » de la DREAL et des syndicats de rivières et/ou collectivités ayant la compétence eau.</p> <p>La prise en compte des plus petits cours d'eau, notamment à travers les contrats de rivières est très importante et permet de valoriser notablement l'espèce. Elle impose néanmoins un temps de présence plus important et donc de cibler, selon le contexte, des interventions particulières sur ces politiques.</p> <p>Pour la bonne mise en application, le référent régional devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les groupes de travail et Comités de pilotage ou de suivi ; • Faire intégrer des mesures propres au Sonneur à ventre jaune ou valoriser l'espèce à travers les mesures déjà mises en place. <p>L'objectif poursuivi est soit d'intégrer des mesures supplémentaires spécifiques à l'espèce dans ces politiques et programmes (notamment lors de leurs renouvellements), soit de permettre l'obtention de financements extérieurs pour assurer la réalisation du PRA Sonneur à ventre jaune en utilisant certaines mesures choisies par ces politiques et programmes.</p>	
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques et programmes régionaux intégrant une mesure en faveur de l'espèce (qu'elle soit explicitement en faveur de l'espèce ou indirectement favorable). • Nombre de mesures mises en œuvre dans le cadre de ces politiques et programmes en faveur de l'espèce. 	
Synergies	Les synergies sont nombreuses et touchent toutes les autres espèces liées de	

	près ou de loin au chevelu hydraulique. Les politiques dans le domaine abondent tout comme les opportunités de faire profiter le Sonneur à ventre jaune des programmes qui en découlent. Fiches actions 4.4 & 5.1, TVB					
Partenaires						
Scientifiques	CSRPN / Agences de l'eau / Syndicats de rivières / Collectivités avec la compétence rivière					
Techniques	DREAL / Agences de l'Eau / ONEMA / Pôles relais des zones humides / « SAGEs » (positionnement dans les comités) / Syndicats de rivières, Collectivités avec la compétence rivière / Préfectures / Sites Natura 2000.					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / Agences de l'Eau / etc.					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	0 €	802 €	802 €	802 €	802 €	3 208 €
APA	0,5 semaine					

ACTION 5.3 : SENSIBILISATION AU MAINTIEN DES MICRO- HABITATS AQUATIQUES		Priorité : Moyenne
		Domaine : Aménagement du territoire
		Objectif 5 : Procurer les moyens d'une nouvelle expansion de l'espèce sur les territoires perdus
Objectif	Faire prendre conscience des enjeux liés aux micro-habitats.	
Justification	<p>Les milieux aquatiques utilisés par le Sonneur à ventre jaune n'ont en général pas l'esthétique des grandes zones humides et ne sont pas considérés comme ces dernières malgré leur importance. Il est indispensable de revenir sur la communication et de traiter différemment leur image pour faciliter la prise de conscience.</p> <p>A souligner : le PRA via le PNA doit évoluer avec la réglementation. Ainsi, si de nouveaux outils permettent à l'avenir de mieux protéger ces micro-habitats, alors l'animateur pourra proposer au Comité de pilotage de soustraire les actions concernées ou de les adapter à ces nouveaux outils.</p>	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL	
Descriptif de l'action	<p>Les pièces d'eau utilisées par le Sonneur à ventre jaune pour la reproduction entrent difficilement (voir pas du tout – cas des ornières) dans la définition d'une zone humide. Ceci induit un manque notable de visibilité sur les enjeux et la protection de ce type de zone que l'on pourra qualifier de « micro-habitats aquatiques».</p> <p>Certes, en tant qu'habitat d'espèce protégée, ces micro-habitats bénéficient d'une protection nationale (Cf. Arrêté de protection nationale). On peut également les intégrer à des périmètres de grandes zones humides.</p> <p>Mais identifier une ornière comme un espace protégé de quelques mètres carrés est complexe.</p> <p>1 -Renforcer la prise en compte des micro-habitats aquatiques</p> <p>La communication est l'axe majeur de la protection à court terme et sera largement mise en avant dans ce plan. Pour sensibiliser le public et les acteurs au maintien de ces milieux, il pourra être effectué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des journées de découverte et de sensibilisation aux micro-habitats aquatiques avec les associations locales (fossés, mares et petites pièces d'eau, flaques, etc.) ; • La mise en place de politiques régionales et départementales visant ces milieux (déjà existant en Limousin avec le programme POPAMPHIBIENS porté par le MNHN) ; • Des rappels sur les enjeux liés aux délimitations des zones humides de moins de 1 Ha dans le cadre des documents d'urbanisme (PLU en particulier) ; • Des journées de formation annuelles à la reconnaissance de l'animal, à l'apprentissage de sa biologie ainsi qu'à la création de milieux favorables (Promouvoir les formations sur le terrain, notamment avec les lycées agricoles et forestiers). 	
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communication sur les micro-habitats aquatiques. 	
Synergies	Fiches actions 3.1 & 3.2 & 3.3 & 3.4 & 3.5 & 4.2 & 4.3 & 4.4 & 5.1 & 6.1 –	

	Popamphibiens Limousin					
Partenaires						
Scientifiques	/					
Techniques	Agences de l'eau / SHF / ONEMA / SAGE / Associations locales / Fédérations de pêche / Associations sports motorisés / Association de randonnée / PNR / CREN / etc.					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / Agences de l'Eau / etc.					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	APA	APA	APA	APA	APA	APA
APA	0,5 semaine					

ACTION 6.1 : MISE EN PLACE D' ACTIONS DE COMMUNICATION SUR L'ESPÈCE ET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DU PLUS GRAND NOMBRE		Priorité : Forte
		Domaine : Communication - Sensibilisation
		Objectif 6: Développer la prise de conscience des enjeux liés à l'espèce et multiplier les vecteurs favorables
Objectif	Communiquer pour susciter l'intérêt et mieux protéger. Multiplier les vecteurs de protection (notamment à travers les plus jeunes).	
Justification	Le Sonneur à ventre jaune est une espèce qui se retrouve jusque dans les jardins. Il est à la fois aisément reconnaissable et présente une morphologie sympathique. La communication sur cette espèce présente donc de nombreux atouts. Elle peut permettre de favoriser la prise en compte et le respect des amphibiens et de leur milieu de vie.	
Territoire	Limousin	
Pilote	GMHL	
Descriptif de l'action	<p>1 – Cibler les publics :</p> <p>La communication est la base de la protection et de la conservation des espèces et de leur milieu. On ne peut protéger que ce que l'on connaît.</p> <p>Partant de ce principe, il est nécessaire de cibler les actions de communication et le public que l'on cherche à sensibiliser.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les scolaires et centres de loisir :</u> <p>Les plus jeunes sont des vecteurs pour la diffusion de l'information et des « personnes écoutées » par les plus âgés. Par ailleurs les générations les plus jeunes participent à l'évolution des mentalités et des comportements. Ce maillon est donc stratégique pour la communication. Il s'agit ici de développer les activités concernant le Sonneur à ventre jaune (et les amphibiens en général) :</p> <p>Différentes méthodes pourront être utilisées pour répondre à cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement du thème par les associations d'éducation à l'environnement. Notamment mise en scène graphique de l'animal en profitant de ses couleurs et formes sympathiques. ○ Multiplication des sorties sur le terrain dans les classes de primaires, collège et lycée ; ○ Intégration des cours théoriques sur les espèces menacées aux collèges et aux lycées avec des intervenants extérieurs. Prise de conscience de la présence d'espèces rares et menacées sur le territoire régional. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le grand public :</u> <p>L'organisation de sortie découverte, la diffusion ou le dépôt de plaquettes sur l'espèce dans les offices de tourisme, sont des exemples d'actions qui pourront permettre de faire découvrir cette espèce présente sur le territoire auprès du grand public (Touristes, riverains, associations de loisirs, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les professionnels :</u> 	

	<p>Tout au long de ce Plan Régional d'Action a été évoquée l'importance de sensibiliser les professionnels de l'agriculture, de la sylviculture, du monde des carrières et les différentes institutions. Cette action est primordiale pour une prise de conscience effective des menaces qui pèsent sur cette espèce et l'application de méthodes responsables, étant tous responsables du maintien de notre patrimoine naturel. Les actions de sensibilisation et de communication vis à vis des professionnels et des institutions sont détaillées dans les différentes fiches correspondantes.</p> <p>2 – Développer les outils de communication :</p> <p>Afin de faciliter et impulser la communication, pourront être développées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une plaquette de présentation de l'espèce, de son écologie et des menaces qui pèsent sur lui ; • Un diaporama sur l'espèce et sa répartition qui servira de support de communication lors de projections publiques et/ou d'interventions auprès d'acteurs ; • Une exposition mobile régionale sur l'espèce qui sera gratuitement mise à disposition de tout un chacun ; • Une mallette éducative à destination des plus jeunes ; • Des interventions régulières auprès des médias audiovisuels et de la presse écrite ; • La mise en place sur les sites présentant du passage (zones de baignade, activité d'enfants à proximité, etc.), de panneaux d'information. 					
Suivi et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports créés et distribués ; • Nombre de présentations organisées auprès des plus jeunes, du grand public ou auprès des professionnels ; 					
Synergies	Toutes communications sur les autres amphibiens et/ou espèces utilisant les mêmes milieux de vie.					
Partenaires						
Scientifiques	/					
Techniques	PNR / CREN / Techniciens de rivières / Gestionnaires de sites / Scolaires / Inspection académique / Associations Éducation Environnement					
Financiers	Etat / Europe / Région / Départements / Agences de l'Eau / etc.					
Calendrier	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget	1 144 €	6 185 €	1 190 €	1 190 €	1 190 €	10 899 €
APA	Néant					

Synthèse des Actions et Prévisionnel financier

N° Action	Libellé de l'action au PRA	Priorité	2011	2012	2013	2014	2015	Tot	Temps annuel (sem)	APA		Temps tot (sem)	
										Temps (sem)	Budget		
Action 1.2	Mise en oeuvre du Plan National d'Actions au niveau régional	Forte	6 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	34 000 €	7	7	5 425 €	7	
Action 2.3	Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi son évolution	Moyenne	1 000 €	7 505 €	7 505 €	7 505 €	7 505 €	31 020 €	1	1	775 €	2	
Action 2.4	Centralisation de la connaissance, redistribution et échanges	Faible	1 000 €	APA	APA	APA	APA	/	0	0,5	388 €	0,5	
Action 3.1	Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans les activités de production et dans l'aménagement des territoires	Forte	0 €	2 084 €	2 084 €	2 084 €	2 084 €	8 336 €	1	1	775 €	2	
Action 3.2	Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce	Forte	0 €	3 401 €	3 401 €	3 401 €	3 401 €	13 604 €	2,5	0,5	388 €	3	
Action 3.3	Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce	Forte	0 €	3 401 €	3 401 €	3 401 €	3 401 €	13 604 €	2,5	0,5	387 €	3	
Action 3.4	Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce	Forte	0 €	2 084 €	2 084 €	2 084 €	2 084 €	8 336 €	1	1	775 €	2	
Action 3.5	Amélioration de l'entretien courant des espaces verts et dépendances verts	Faible	0 €	2 007 €	2 007 €	2 007 €	2 007 €	8 028 €	1,5	0	0 €	1,5	
Action 4.1	Protection des stations les plus sensibles	Forte	0 €	6 464 €	6 464 €	6 464 €	6 464 €	25 856 €	2	1	775 €	3	
Action 4.2	Gestion conservatoire des « petites stations »	Moyenne	0 €	3 359 €	3 359 €	3 359 €	3 359 €	13 436 €	2	0	0 €	2	
Action 4.3	Mise en place d'une communauté de veille	Moyenne	0 €	0 €	1 043 €	0 €	1 043 €	2 086 €	0,5	0,5	388 €	1	
Action 4.4	Développement d'une synergie en faveur du Sonneur à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000	Moyenne	0 €	1 895 €	1 895 €	1 895 €	1 895 €	7 580 €	1,5	0	0 €	1,5	
Action 5.1	Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle	Forte	0 €	1 895 €	1 895 €	1 895 €	1 895 €	7 580 €	1,5	0	0 €	1,5	
Action 5.2	Participation aux politiques de gestion des cours d'eau	Forte	0 €	802 €	802 €	802 €	802 €	3 208 €	0,5	0,5	387 €	1	
Action 5.3	Sensibilisation au maintien des petites zones humides	Moyenne	0 €	APA	APA	APA	APA	/	0	0,5	387 €	0,5	
Action 6.1	Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation sur l'espèce auprès du plus grand nombre	Forte	1 144 €	6 185 €	1 190 €	1 190 €	1 190 €	10 899 €	1	0	0 €	1	
TOTAL			9 144 €	48 082 €	44 130 €	43 087 €	44 130 €	/					
								Total	187 573 €	18,5	7	5 425 €	25,5
								Temps (Mois)	4,5	1,75	6,25		